

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLOME D'UNIVERSITE EXPERT EN GESTION DE PATRIMOINE
PORTE PAR L'IAE CLERMONT AUVERGNE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 06 AVRIL 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives
à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des
instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à
l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la
lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge des Formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

**de renouveler le Diplôme d'Université Expert en gestion de patrimoine porté par l'IAE Clermont Auvergne à compter
de 2021-2022 et pour 3 années universitaires, tel que présenté en annexe.**

Membres en exercice : 41

Votes : 35

Pour : 29

Contre : 5

Abstentions : 1

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2021-04-06-12

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Expert en gestion de patrimoine

-Renouvellement -

UFR de rattachement : IAE Clermont Auvergne
Etablissements partenaires : -
Responsable du diplôme : Lionel TIXIER
Validation à compter du : 6 avril 2021
Validation accordée jusqu'à fin 2023 - 2024
Délibération CFVU n°2021-04-06_12

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Développer une approche globale du patrimoine (audit patrimonial précis suivi de préconisations ciblées) et mettre une ingénierie patrimoniale pluridisciplinaire (économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social, etc.) au service des objectifs des clients.

L'approche pédagogique concerne d'abord et fondamentalement l'analyse du contenu du patrimoine (l'allocation d'actifs retenue, choisie ou subie par l'épargnant) et prend en compte l'ensemble des actifs monétaires, financiers, fonciers, immobiliers. L'analyse est essentiellement économique. Elle situe l'actif possédé dans son environnement propre au marché auquel il appartient. Les connaissances requises sont d'ordre économique et financier.

Puis, elle conduit à s'interroger sur le contenant du patrimoine, c'est à dire sur les modes de détention des actifs patrimoniaux par l'épargnant. Comment et avec qui l'épargnant partage la propriété des actifs possédés. Quel régime matrimonial, quel mode sociétaire de détention, quel emploi aux modes de détention collectif, etc. Les connaissances requises sont d'ordre juridique, civil et fiscal.

Cette double approche a pour finalité d'optimiser le droit de propriété de l'épargnant qui est au cœur de la démarche. Quelles sont ses préoccupations présentes et futures, quelles sont ses attentes par rapport au patrimoine tant pour lui-même, que pour sa famille, ascendants, descendants.

Diplôme proposé exclusivement en formation continue à destination des publics suivants : conseillers en gestion de patrimoine indépendants, chargé de clientèle de banques, notaires, clerks diplômés notaires, experts comptables, avocats et tous les métiers connexes à la gestion de patrimoine.

Le DU Expert en Gestion de Patrimoine est recentré sur un petit groupe d'étudiants dument sélectionné (promotion de 25 personnes maximum) animé par une équipe pédagogique de haute technicité. Le nombre d'heures révisé légèrement à la hausse se justifie par l'évolution réglementaire de la profession de la gestion de patrimoine.

II – Composante porteuse du projet

IAE Clermont Auvergne, School of management Université Clermont Auvergne

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Tixier Lionel

Statut : PA

Coordonnées : lionel.tixier@uca.fr, 04 73 17 78 33, 11 boulevard Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Benjamin WILLIAMS, Professeur des Universités
- Mathieu GOMES, Maître de Conférence
- Lionel TIXIER, Professeur Associé

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Benoît MOURAILLE, Expert-Comptable
- Ninon MANARANCHE, ingénieur patrimonial
- Catherine VERDIER, Directeur Centre Banque Privée
- Un représentant des apprenants

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2017

Première année universitaire concernée par la demande : 2021 - 2022

Niveau de la formation : 3^{ème} cycle - Inscription du diplôme au RNCP (29559), niveau 1 – NSF 313, banques, finances, assurances immobilier (Arrêté du 27 décembre 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles – enregistrement pour 5 ans jusqu'au 30 décembre 2022)

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI		
RE		
FC	Master 1 (bac+ 4) dans les disciplines économique, juridique, commerciale ou de gestion. À défaut procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP)	Connaissances dans les domaines juridiques, économiques et financiers

Durée de la formation : 315 heures sur 1 année universitaire

Calendrier de la formation : de septembre à juillet, Examens en janvier, avril et juillet

Lieu de la formation : IAE Clermont Auvergne

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : non

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	7 200 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	-
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

La tarification de cette formation fait l'objet d'un Arrêté du Président de l'UCA

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 20 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 2 groupes de 25 maximum soit 50

Période d'inscription / de candidature : avril-juin

Contact Scolarité : Cindy CARUEL, 04 73 17 78 33, cindy.caruelle@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Formation continue :

- Durée totale de la formation : 315 heures (45 journées de 7 heures) dont 3/4 présentiel et ¼ distanciel.
- Enseignements universitaires : total horaire cible : 120 h
- Formation professionnalisante : 195 h

Pas de stage en entreprise

Planning annuel :

- 2 semaines complètes en septembre
- 2 jours et demi en octobre, novembre et décembre
- 1 semaine en janvier
- 2 jours et demi par mois de février au mois de juin
- 2 semaines en juillet

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances						
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coeff de l'UE	
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient			
UE 1 : Module économique Environnement économique du conseil patrimonial Évaluation des paramètres patrimoniaux Les obligations : gestion obligataire et stratégie patrimoniale Actions, Produits Dérivés – Introduction à la Gestion de portefeuille Modes de détention d'actifs dont l'Assurance-vie : aspects économiques Évaluation des marchés et arbitrage patrimonial - Analyse économique du marché immobilier Allocations d'actifs Sélection de fonds	73 h	73 h			Écrit 1 h					15	
	24 h	24 h									
	7 h	7 h									
	6 h	6 h									
	12h	12h									
	4 h	4 h									
	4 h	4 h									
	10 h 6h	10 h 6h									
UE 2 : Module civil Régimes matrimoniaux Les donations et donations-partages La transmission pour cause de mort Le démembrement de propriété L'indivision : Aspects civils et fiscaux Le concubinage et le pacte civil de solidarité Les actifs immobiliers : aspect civil Assurance vie – stipulation pour soi-même Assurance vie – stipulation pour autrui Les sociétés civiles Gestion du patrimoine des personnes protégées	88 h	88 h			Écrit 1 h					7,5	
	12 h	12 h									
	12 h	12 h									
	12 h	12 h									
	7 h	7 h									
	4 h	4 h									
	7 h	7 h									
	4 h	4 h									
	7 h	7 h									
	7 h	7 h									
	10 h 6 h	10 h 6 h									
UE 3 : Module social Stratégies Retraite Stock option et actions gratuites	15 h	15 h			Écrit 1 h					7,5	
	12 h 3 h	12 h 3 h									
UE 4 : Module fiscal Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale Investissement immobilier locatif : aspect fiscal	45 h	45 h			Écrit 1 h					7,5	
	24 h 7 h	24 h 7 h									

Impôt sur la Fortune Immobilière	7 h	7 h								
Fiscalité de la transmission à titre gratuit	7 h	7 h								
UE 5 : Stratégies Patrimoniales	51 h	51 h								
Transmission à titre gratuit d'entreprise	12 h	12 h								
Transmission à titre onéreux d'entreprise	12 h	12 h								
Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie	7 h	7 h				Écrit				7,5
Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental	7 h	7 h				1 h				
La protection de l'être aimé – étude de cas	6 h	6 h								
Formalisation des stratégies patrimoniales	7 h	7 h								
UE 6 : Études de cas	43 h	43 h								
Règles déontologiques du conseil patrimonial	7 h	7 h				Écrit				15
Études de cas de synthèse (1er et 2d semestre)	36 h	36 h				3 h				
Total	315 h	315 h								

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est obtenu à partir d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

Les UE se compensent entre elles. En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue selon les mêmes modalités.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Organiser un rendez-vous avec le client qualifié pour réaliser la découverte de son patrimoine, déterminer et hiérarchiser ses objectifs, identifier son niveau de connaissance des aspects financiers pour détecter les principaux éléments de réponse et estimer le temps à consacrer à l'étude patrimoniale	X				X	
Évaluer les actifs d'un patrimoine en estimant le degré de risques, de liquidité et de disponibilité des produits possédés et en prenant en compte les règles fiscales relatives aux actifs patrimoniaux et aux opérations de cession	X			X		
Auditer les modes de détention d'actifs en appréciant le régime matrimonial du client, analysant les contrats d'assurance vie et de prévoyance qu'il détient ainsi que les conséquences de la survenance d'événements patrimoniaux : divorce, dépendance, retraite, succession, etc.		X	X			
Rédiger un rapport patrimonial formalisant la synthèse des échanges réalisés avec le client et prescrivant une offre de produits de placements financiers, monétaires, immobiliers, fonciers, (en prenant en compte l'analyse des actifs possédés, les objectifs du client et les financements possibles), et/ou une réorganisation des modes de détention à mettre en place pour optimiser la détention, la gestion et la transmission du patrimoine (en suggérant de nouvelles dispositions matrimoniales, en anticipant les solutions adaptées à la survenance d'évènements de nature à perturber la jouissance du patrimoine et en aidant son client dans l'usage optimal des règles fiscales d'imposition).	X	X	X	X	X	X
Formaliser la vente en la contractualisant après avoir remis le rapport patrimonial, expliqué, simulé les performances futures à l'aide de logiciels de gestion du patrimoine, argumenté les préconisations émises et s'être assuré de leur compréhension par le client et de son adhésion.					X	X
Suivre son action commerciale en accompagnant le client dans ses relations avec les partenaires du conseil patrimonial, les fournisseurs de produits de placements et/ ou avec les promoteurs immobiliers.					X	X

V – Équipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM)
Guillaume PIJOURLET	IAE Clermont	MCF		1	Environnement économique du conseil patrimonial	18h
Mathieu GOMES	IAE Clermont	MCF		1	Les obligations : gestion obligataire et stratégie patrimoniale	6h
					Évaluation des marchés et arbitrage patrimonial –	4h
					Analyse économique du marché immobilier	10h
					Allocations d'actifs	6h
					Actions, Produits Dérivés – Introduction à la Gestion de portefeuille	
Marc TOUATI		VAC	Économiste	1	Environnement économique du conseil patrimonial	6h
Thomas LANGLOIS		VAC	Analyste/gérant de fonds	1	Allocations d'actifs/Sélection de fonds	6h
Lionel TIXIER	IAE Clermont	PA		1	Modes de détention d'actifs dont l'Assurance-vie : aspects économiques	4h
					Assurance vie stipulation pour soi-même	14h
					Assurance vie – stipulation pour autrui	6h
					Les donations et donations-partages	7h
					Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie	6h
					Étude de cas	
Marc RENAUD		VAC	Gérant de fonds		Actions, Produits Dérivés – Introduction à la Gestion de portefeuille	6h
Virginie GILORMINI		VAC	Analyste crédit		Évaluation des paramètres patrimoniaux	7h
Michel GRIMALDI	Paris Assas	PE			Introduction aux libéralités entre vifs	6h
Nicolas KILGUS	École de Droit	PU			Les sociétés civiles	7h
Barthélémy BARTHELET		VAC	Family Officer		Le démembrement de propriété	7h
					L'indivision : Aspects civils et fiscaux	4h
Aurélien FAUTRE-ROBIN	École de Droit	MCF			PACS et concubinage	7h
Aurélia FAUTRE-ROBIN	École de Droit	MCF			La transmission pour cause de mort	12h
Amélie VORILHON et Claire FARGE		VAC	Avocates		Gestion du patrimoine des personnes protégées	6h
Isabelle SENLECQUES		VAC	Avocate		Stratégies Retraites	12h
Géraldine BEGON		VAC	Cadre service rému Michelin		Stocks options et actions gratuites	4h
Rudy IUSTEDE		VAC	Avocat		Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale Part I	18h
Diane SAUNIER		VAC	Avocate		Impôt sur la Fortune Immobilière	7h
					Fiscalité de la transmission à titre gratuit	7h
Johanne PONSON		VAC	Avocat		Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale Part II : Revenus fonciers	6h
					Investissement immobilier locatif : aspect fiscal	7h
Régis SERPENTIER		VAC	Avocat		La transmission à titre gratuit	12h
Sylvie LEROND		VAC	Avocate		La Protection de l'être aimé	6h

Stéphane PILLEYRE		VAC	Consultant en Conseil Patrimonial	Étude de cas	6h
Pierre PELLET		VAC	Family Officer	Étude de cas	6h
Paul-André SOREAU		VAC	Family Officer	Étude de cas	6h
Olivier VERNEJOUL		VAC	Family Officer	Étude de cas	6h
Fanny MAHE-BEUCHET		VAC	Ingénieur Patrimonial	Étude de cas	6h
Nicolas LAURENT-BONNE	École de Droit	PU		Les régimes matrimoniaux	12h
Bruno BIBOLLET		VAC	Avocat	La transmission des entreprises à titre onéreux	12h
Régis SERPENTIER		VAC	Avocat	La transmission des entreprises à titre gratuit	12h
David FUSELIER		VAC	Notaire	Les actifs immobiliers : Aspects civils	4h
Claire CASTANET			Directrice de l'Épargne	Conformité et déontologie	7h

Chaque intervenant de la formation s'engage à articuler son intervention en partant des grands principes selon une démarche universitaire pour arriver au traitement des cas d'espèce dans une approche professionnelle.

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 120 h avec un objectif de 160 heures
Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 195 heures

Le responsable du diplôme assurera une coordination des différents intervenants afin de s'assurer de la complémentarité des cours et ainsi aider les étudiants à acquérir les compétences visées par la formation.

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

- Lionel TIXIER, Président
- Mathieu GOMES
- Guillaume PIJOURLET
- Marion GIRARD
- Rudy IUSTEDE
- Pierre PELLET

VII – Modalités d'admission

Public uniquement FC : composition du dossier de candidature :

- Première sélection sur dossier composé du CV, d'une lettre de motivation, des relevés des diplômes obtenus
- Si dossier sélectionné, entretien en visioconférence pour vérifier la motivation et le projet professionnel
- Il sera précisé lors de l'inscription qu'un extrait de casier judiciaire n°3 sera exigée lors de la demande de carte professionnelle.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

sans objet

Avis favorable du Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne du 16 mars 2021

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 avril 2021

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2023 - 2024

Signature du Vice-Président Formations, en charge du CFVU





PROJET N° 2021-03-16 – n°18

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'IAE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION PORTANT SUR

LE CONSEIL DE GOUVERNANCE EN SA SEANCE DU 16 MARS 2021,

APRES en avoir délibéré,

- Approbation du PV du Conseil de Gouvernance du 3 décembre 2020 et du 5 février 2021
Approuvé à l'unanimité
 - Election des directeurs adjoints (vote via l'application « balitelo »)
Sont candidats, sur proposition de M. le Directeur de l'IAE : G. PIJOURLET et N. LEBRUMENT
Votants : 23 – exprimés : 10 – pour : 10 - contre : 0
 - Principe de lettre de mission aux directeurs adjoints (présentation et modalités)
Approuvé à l'unanimité
 - Formation
 - Modification d'intitulés :
Le master Finance, Intitulé du parcours : Conformité et Contrôle des risques juridiques et financiers devient : Conformité et Maîtrise des risques juridiques et financiers (CMRJF).
Le master MAE, intitulé du parcours : Master Business and Management (MBM) devient MBA Sustainable Management for Mobility, Activity, Responsibility & Technology (SM²@RT MBA).
- Création DU Expert en Gestion de Patrimoine
Approuvé à l'unanimité
- Audit « Qualicert » LPro Logistique
Approuvé à l'unanimité

Delphine MEULLE-CHERVIN
Présidente du Conseil de Gouvernance